

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

16 OCTOBRE 2019

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Constitution d'assemblées	4
5	Composition d'une commission	4
6	Conseil interparlementaire consultatif du Benelux	4
7	Conseil parlementaire interrégional	4
8	Approbation de l'ordre du jour	4
9	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	4
9.1	Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Résultats du conclave budgétaire»	5
9.2	Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Conférence de presse du gouvernement sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	5
9.3	Question de M. Kalvin Soirese Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Lutte contre la pauvreté infantile: quelles actions dans nos écoles?»	7
9.4	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Résultats de l'étude de la Fondation Roi Baudouin sur la précarité infantile»	7
9.5	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil autorisés».....	8
9.6	Question de M. Yves Evrard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Publicité Bicky Burger»	9
9.7	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquences de l'allongement des études sur la précarité étudiante».....	10
9.8	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures de lutte active contre la précarité des étudiants»	10

9.9	Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapatriement des enfants belges des camps syriens et irakiens»	11
9.10	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lutte contre le harcèlement dans le monde sportif»	12
9.11	Question de M. Frédéric Botin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Défense des vraies valeurs sportives»	13
9.12	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Intégration dans le cursus scolaire des connaissances scientifiques de base liées au réchauffement climatique»	14
9.13	Question de M. Laurent Léonard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation des acteurs de terrain à la suite de l'adoption du référentiel des compétences initiales»	14
9.14	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Élèves fantômes».....	15
10	Hommage	16
11	Conseil d'administration de WBE	16
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	17
	Annexe II: Cour constitutionnelle	17

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance M. Devin, pour raisons de santé, ainsi que M. Agache et Mme Laruelle, retenus par d’autres devoirs.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Constitution d’assemblées

M. le président. – Nous avons été informés, par leurs présidents respectifs, de la constitution de l’Assemblée réunie de la Commission communautaire commune en sa séance du 17 septembre 2019, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en sa séance du 16 septembre 2019 et de la Chambre des Représentants en sa séance du 8 octobre 2019.

5 Composition d’une commission

M. le président. – Nous avons été informés par M. Segers, chef du groupe Ecolo, de la désignation de M. Disabato en tant que membre suppléant de la commission des poursuites.

6 Conseil interparlementaire consultatif du Benelux

M. le président. – Les membres du groupe MR qui représenteront le Parlement au sein du

Conseil interparlementaire consultatif du Benelux sont M. Evrard en tant que membre effectif et Mme Cassart-Mailleux en tant que membre suppléante. Le groupe PTB, quant à lui, a désigné Mme Amandine Pavet comme membre effective et M. Julien Liradelfo comme membre suppléant de ce même Conseil.

7 Conseil parlementaire interrégional

M. le président. – Le groupe PS a désigné M. Courard comme membre effectif du Conseil parlementaire interrégional et Mme Ahallouch comme membre suppléante. Le groupe MR a désigné M. Evrard comme membre effectif et Mme Laffut comme membre suppléante du même Conseil.

8 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 10 octobre 2019, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 16 octobre 2019.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

9 Questions d’actualité (Article 83 du règlement)

M. le président. – Chers collègues, permettez-moi une remarque préalable concernant les questions d’actualité. Plusieurs députés m’ont signalé que la manière dont l’évaluation de la recevabilité des questions s’était faite pour cette séance posait problème. Certaines questions orales ont été posées en commission; cependant, les auteurs des questions d’actualité ont modifié très légèrement leur sens pour les reposer en séance plénière.

Effectivement, cela prête à interprétation par rapport à notre règlement. Il nous faudra dès lors redéfinir les règles. En tout cas, l’évaluation telle qu’elle est faite ce jour de la recevabilité des questions d’actualité ne peut en aucun cas constituer un précédent, au risque d’avoir la même discussion lors de chaque séance et de perdre du temps et de l’énergie inutilement.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, la remarque que vous venez de faire n’est pas claire pour moi. Que voulez-vous dire? S’agit-il d’une limitation des questions?

M. le président. – Pas du tout! Notre règlement prévoit que les questions d’actualité doivent «ne pas se rapporter à un sujet déjà développé lors

d'une séance de commission ou figurant déjà à l'ordre du jour d'une séance plénière ou d'une séance de commission ultérieure».

D'un point de vue objectif, la recevabilité de certaines questions d'actualité à l'ordre du jour de la présente séance est contestable. Exceptionnellement, nous pouvons passer outre, mais la Conférence des Présidents devra clarifier ce point du règlement pour éviter qu'il ne soit mal interprété par la suite. L'objectivité est importante, d'autant plus pour l'opposition!

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je comprends mieux et vous remercie pour cette clarification.

9.1 Question de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Résultats du conclave budgétaire»

9.2 Question de Mme Alice Bernard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Conférence de presse du gouvernement sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. André Antoine (cdH). – Malgré vos compétences, je déplore de vous voir dans une telle impasse budgétaire. Vous avez bien réuni un «conclave» budgétaire... Pardonnez-moi, mais le mot me paraît un peu excessif: après trois additions, deux soustractions et une division, l'affaire était faite! Le résultat est bien loin des chiffres annoncés par votre prédécesseur, André Flahaut: un peu plus de cinq cents millions pour 2019 et sept cents millions pour 2020, un chiffre record pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vous faudra donc emprunter un milliard deux cents millions d'euros en quelques mois. Ce montant s'ajoutera à celui de la trajectoire de financement, comme le prévoit d'ailleurs le Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE). À politique inchangée – à savoir que pas une seule idée nouvelle ne jaillira dans le chef de vos collègues –, cela nous mènera à un déficit budgétaire de plus de douze milliards en fin de législature, soit largement plus que la totalité de vos recettes.

Dès lors, ma question est simple: est-ce soutenable? Est-il réaliste de mener une politique de

fuite en avant en recourant systématiquement à l'emprunt? Par exemple, avez-vous sollicité les régions wallonne et bruxelloise? Monsieur le Président, je me rappelle d'une époque – que j'intitulerai «Rudy 1^{er}» – où ces Régions apportaient leur contribution à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous fait une démarche en ce sens? Avez-vous pris contact avec le niveau fédéral lui-même? Vous êtes en effet confronté à un déficit budgétaire d'environ dix milliards d'euros. Il vous faudra communiquer ce montant aux instances de l'Union européenne et celui-ci sera encore majoré du déficit dont vous serez responsable.

Pourtant, quelque chose ne tourne pas rond puisque le ministre-président a annoncé pouvoir réaliser des économies. Il vous a d'ailleurs sans doute chargé de cette tâche. Ma question est très simple. Sur quels postes travaillez-vous? Je ne vous demanderai pas aujourd'hui de malmener le portefeuille de l'un ou l'autre de vos collègues, mais de nous transmettre, comme ce fut le cas au Parlement flamand, un tableau budgétaire complet et beaucoup plus transparent que ce simple jeu d'additions et de soustractions que vous nous avez soumis. Un conclave budgétaire ne se résume pas à quelques dringuelles allouées au PS, au MR et à Ecolo!

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vendredi dernier, vous avez donné une conférence de presse consacrée au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai trois remarques à formuler à ce sujet. Tout d'abord, nous aurions aimé, en tant que parlementaires, recevoir les informations que vous avez transmises aux journalistes. Ensuite, vous annoncez vouloir tenir les engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC), tout en rappelant que des économies seront nécessaires. Vous précisez qu'elles n'auront pas d'incidence négative et c'est là que le bât blesse.

En effet, la presse a évoqué l'avenir des détachés pédagogiques, la réduction des missions de la RTBF, des diminutions de dépenses dans l'enseignement, dans la fonction publique, dans les infrastructures scolaires. C'est le genre d'économies qui, quoi qu'on en dise, seront dures à encaisser. Les gens sont en droit de se demander si les services dont ils bénéficient seront conservés, si leur emploi sera maintenu et dans quelles conditions. Dès lors, afin de tenir vos engagements, dans quels domaines effectuerez-vous des coupes budgétaires?

Troisièmement, vous confirmez que le système de financement par enveloppe fermée est problématique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette question relève de choix politiques qui ont été faits et dont ni les parents, ni les élèves, ni les professeurs ou les artistes n'ont à subir les conséquences. Des responsables politiques sont en train de négocier un accord au niveau fédéral. Ils appartiennent aux mêmes partis que vous, détiennent

des clés et peuvent, par exemple, décider de lutter efficacement contre la fraude fiscale, de ne pas acheter d'avions de chasse, de faire payer correctement l'impôt des sociétés et de taxer les fortunes. Cela assurerait certainement une meilleure répartition de l'argent entre les institutions du pays. Dès lors, quelles actions allez-vous entreprendre vis-à-vis des autres niveaux de pouvoir pour obtenir un refinancement à la hauteur des besoins de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Ces premières questions d'actualité marquent pour moi un moment important et me rappellent, André, l'époque où nous interpellions ensemble, depuis des bancs différents, le ministre du Budget. Cela étant dit, vous devez avoir conscience que ce travail a été mené dans un délai très court. Nous avons disposé de trois semaines entre le moment de l'installation du gouvernement et le moment où nous avons dû rendre des comptes au niveau fédéral pour l'Union européenne. Nous avons donc été les derniers installés et les premiers à transmettre les informations demandées.

Malgré ce délai bref, nous avons tenu à fournir un travail sérieux reposant sur trois principes de base. D'abord, ne pas bloquer les investissements antérieurs décidés pour le bien des citoyens francophones. Je pense ici notamment au Pacte pour un enseignement d'excellence. Ensuite, préparer l'ajustement budgétaire qui sera réalisé à brève échéance, fin avril ou début mai 2020. Cet ajustement pourra avoir un impact sur des politiques nouvelles et sur l'optimisation des dépenses et des recettes. Différents groupes de travail ont été créés lors de ce conclave qui, malgré tout, aura duré un certain temps. Enfin, nous avions pour objectif d'assurer un contrôle précis de la dette pour que celle-ci reste soutenable. Pour ce faire, nous avons décrété que le ratio coût de la dette/budget ne pouvait excéder 2 %.

Telles sont les bases du travail réalisé lors de ce conclave budgétaire. Néanmoins, force est de constater une certaine dégradation de la situation. Les 200 millions d'euros de déficit au budget initial annoncés par mon prédécesseur André Flahaut sont devenus 500 millions d'euros au budget ajusté et monteront à 700 millions au budget initial de l'année 2020. En réalité, cette situation est très simple à expliquer. Ce passage d'un déficit de 200 à 500 millions d'euros est la conséquence d'une diminution de recettes significative, conjugaison de paramètres macroéconomiques dégradés et du produit de la vente des fréquences liées à la téléphonie mobile que nous n'avons pas encore perçue. Pour ce dernier point, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut d'ailleurs pas être tenue responsable. Concernant le passage d'un déficit de 500 à 700 millions d'euros, l'explication est également très simple. Les recettes augmentent faiblement –

pour ne pas dire stagne – de 1 %, tandis que les dépenses augmentent de 3 %. Celles-ci sont notamment dues à une indexation prévue en mars 2020, incluant dépenses de personnel et dépenses de dotation.

Concernant le contrôle de la dette, je viens de suggérer au président de la commission du Budget d'organiser, le 18 novembre prochain, une réunion spéciale. Pour répondre également à vos inquiétudes, Madame la Députée et Monsieur le Député, je dirai qu'il ne faut pas en avoir pour les services à rendre aux citoyens, pas plus que pour nos différentes missions. Nous allons les poursuivre. Un premier contact est prévu dans les prochains jours avec les autres niveaux de pouvoir, mais je ne vous préciserai pas quand pour que vous ne me demandiez pas immédiatement quels en sont les résultats. J'aurai notamment une entrevue avec mon homologue wallon pour examiner les synergies que nous pourrions développer de concert et qui seraient utiles aux uns et aux autres. Enfin, j'ai préparé une copie de mon dossier *PowerPoint* à votre intention. Vous aurez ainsi accès à toutes les informations transmises aux médias.

M. André Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, vous évoquez un délai très court de trois semaines et le caractère sérieux du travail réalisé. Permettez-moi de m'étonner. Votre prédécesseur, socialiste, a la réputation d'être «Flahaut dispo». J'estime donc qu'il aurait pu vous venir en aide. Ce délai de trois semaines ne constitue pas, selon moi, une excuse pour ne pas réaliser de travail sérieux. À cet égard, nous avons donc bien compris que vous nous fixiez rendez-vous l'année prochaine.

Par ailleurs, il ne vous a pas échappé que notre Parlement ne travaille pas sur la base d'années civiles, mais bien d'années académiques. Autrement dit, les éventuelles mesures que vous prenez aujourd'hui ne produiront leurs effets qu'au mois de septembre de l'année prochaine, puisque l'essentiel de notre budget est alloué aux secteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement obligatoire. Je ne doute pas un seul instant que vous organiserez nombre de conclaves, mais vous risquez de neutraliser toute cette période!

Ensuite, je déplore que des contacts pré-alables n'aient pas été pris avec la Région bruxelloise et la Région wallonne. Un personnage a même été inventé pour faciliter ces contacts, même si je n'en comprends pas bien l'utilité. Enfin, je crains qu'on en vienne à vouloir dépenser davantage. J'ai entendu Mme Bernard à ce sujet et je mets tous mes collègues députés en garde: un emprunt est une dette cachée et reportée qui sera toujours payée par quelqu'un le moment venu. Il me semble qu'il convient donc de prendre ses responsabilités. Monsieur le Ministre, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous lors de la prochaine commission du Budget. Elle ne manquera pas de sel!

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je me réjouis déjà de lire les informations que vous allez nous transmettre. Vous dites que nous allons rendre la dette soutenable, mais, à un moment donné, il faudra tout de même la rembourser. C'est le système de l'enveloppe fermée qui n'est pas soutenable. Or, vous n'êtes visiblement pas prêt à engager un combat – pourtant nécessaire – pour changer les choses. Au PTB, nous veillerons à ce que ce combat soit mené contre les autres niveaux de pouvoir. La Communauté française doit être refinancée!

9.3 Question de M. Calvin Soiresse Njall à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Lutte contre la pauvreté infantile: quelles actions dans nos écoles?»

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – 25 % en Wallonie, 25 % en Flandre, 40 % à Bruxelles: tels sont les chiffres de la privation des enfants en Belgique, un pays pourtant si riche. À la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, les chiffres que je viens de citer doivent sonner dans nos têtes comme une alarme incendie, un incendie qui porte les flammes de la pauvreté infantile au cœur de nos populations les plus fragilisées.

La complémentarité entre la justice sociale et environnementale constitue le fondement de l'écologie politique; ce sont les deux faces d'une même pièce. Les populations les plus fragilisées sont celles qui souffrent des mauvaises politiques climatiques et environnementales.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, je souhaite pointer la problématique de la privation alimentaire, notamment dans les écoles. Lutter structurellement contre cette privation nécessite d'offrir aux enfants un repas sain, gratuit et bio aux enfants. Toutes les études le prouvent! C'est déjà le cas en Estonie, en Finlande et en République tchèque, où les résultats sont palpables. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la nécessité de lutter structurellement contre les inégalités, particulièrement la pauvreté infantile: «Le gouvernement s'engage à définir un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté en collaboration avec les acteurs du secteur, ciblant en particulier la pauvreté infantile».

Monsieur le Ministre, quels sont actuellement les moyens affectés au projet pilote des cantines scolaires gratuites? Qu'en est-il du ciblage des mesures et quelles sont vos priorités en ce qui concerne l'élargissement de ce dispositif? En avez-vous parlé avec vos collègues?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonc-

tion publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La lutte contre la pauvreté infantile fait en effet partie de nos priorités. Elle doit être notre priorité à tous, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition! C'est pourquoi cet enjeu fondamental figure dans la DPC.

La dimension alimentaire s'inscrit, bien entendu, dans la lutte contre la pauvreté infantile. Vous l'avez fait remarquer: la Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté a lieu demain, le 17 octobre, et aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de l'alimentation. Les deux thématiques sont intimement liées.

Monsieur le Député, vous avez également évoqué le projet pilote lancé au cours de la législature précédente, par la ministre Isabelle Simonis: la distribution de repas chauds gratuits dans les écoles fondamentales. Ce projet pilote était prévu pour les établissements bénéficiaires d'un encadrement différencié, c'est-à-dire ceux qui sont dans une situation géographique et socio-économique défavorisée. Vu le véritable engouement qu'il a suscité, ce projet pilote a été étendu par l'ancien ministre-président, Rudy Demotte. 190 écoles et 10 000 enfants en ont bénéficié durant l'année académique 2018-2019. Au terme des deux années pilotes, un million de repas équilibrés, chauds et gratuits auront été distribués parmi ces enfants qui viennent de milieux parfois défavorisés.

Nous avons maintenu un budget de 5 millions d'euros pour 2020. Dans l'accord gouvernemental conclu par les négociateurs, il est prévu d'augmenter progressivement l'enveloppe de 15 millions d'euros. À la fin de la législature, le budget affecté à ce projet s'élèvera à 20 millions d'euros. J'espère que l'engouement sera identique de la part des pouvoirs organisateurs, pour satisfaire au mieux les besoins.

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Vos réponses nous confortent, mon groupe et moi-même, dans nos positions: aucun compromis n'est permis dans la lutte contre la pauvreté. C'est un combat de tous les instants à mener sur tous les plans. J'insiste sur la transversalité de ces domaines: enfance, genre, jeunesse ou encore culture se mêlent dans le même creuset, à savoir l'enseignement. C'est la pierre angulaire de notre société. Nous, députés du parti Ecolo, mettrons tous les moyens en œuvre pour faire reculer la pauvreté infantile.

9.4 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Résultats de l'étude de la Fondation Roi Baudouin sur la précarité infantile»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, dans la foulée de la question posée par mon collègue M. Soiresse Njall, je voudrais vous interroger sur la pauvreté, à la veille de la Journée internationale de lutte contre la pauvreté. Vous avez déjà reçu les chiffres à ce propos. M. Soiresse Njall a souligné la nécessité d'investir dans l'école. Pour ma part, j'estime que pour lutter efficacement contre la pauvreté, nous devons nous y attaquer avant même le début de la scolarité, c'est-à-dire en ciblant les enfants de moins de trois ans.

Le rapport publié cette semaine par la Fondation Roi Baudouin (FRB) fait le point sur les enfants en situation de précarité et identifie des pistes d'action, notamment au niveau local. Il insiste sur les mesures à prendre au niveau de la petite enfance afin de mener des actions structurées contre la pauvreté.

De mon côté, j'épinglerai une expérience de terrain entreprise par l'ASBL Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance (Badje). Elle consistait à accompagner des structures d'accueil et à identifier des enfants en situation de précarité et ne fréquentant pas les crèches afin de les accueillir. L'ASBL outille et accompagne les professionnels actifs dans ce domaine. À ce sujet, Esther Duflo, lauréate du dernier prix Nobel d'économie, soulignait cette méthode qui part d'enquêtes et d'expériences de terrain pour étudier les remèdes à apporter à la pauvreté.

Madame la Ministre, votre administration a-t-elle évalué les dispositifs en matière d'accueil des jeunes enfants en situation de précarité? Avez-vous identifié les acquis du projet de l'ASBL Badje? Après une première estimation, ce projet semble porteur. Envisagez-vous de généraliser ces acquis à l'ensemble des milieux d'accueil, dans la mesure où il s'agit d'un projet innovant et expérimental? Enfin, si vous décidez de généraliser ce type d'accueil inclusif ouvert à la pauvreté, quels seront les moyens prévus pour y parvenir?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Votre question me permet de réaffirmer l'importance des milieux d'accueil pour les enfants issus des milieux plus précaires.

Une évaluation des différents dispositifs existants a effectivement été réalisée en vue de la nouvelle réforme. Des acquis ont été repris pour être reconduits dans l'actuelle réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (réforme MILAC). Quant à l'ASBL Badje, c'est un des acteurs qui accompagne les structures d'accueil. Elle fonctionne très bien. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) participe d'ailleurs au comité d'accompagnement de son projet.

Deux pans sont essentiels dans l'accueil des enfants plus précarisés. Le premier est la qualité des milieux d'accueil, condition *sine qua non* pour

pouvoir accueillir tout le monde. L'autre pan est l'accessibilité sociale des milieux d'accueil. Des plans d'action seront menés simultanément pour les milieux d'accueil et les parents, dès 2020. Ils seront revus et éventuellement reconduits chaque année durant la période transitoire, jusqu'à la fin de 2025.

Travailler avec des partenaires institutionnels et de terrain est essentiel. Dans cette logique inclusive, des contacts ont été pris, par exemple avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). L'idée est d'agir grâce à une approche diversifiée et de travailler de manière plus concrète sur la formation continue en matière d'accueil des enfants en tenant compte de leur diversité, qu'elle soit d'ordre culturel, social ou qu'elle porte sur leur parcours. C'est un fait, certains migrants arrivent dans notre pays avec des enfants très jeunes. Ces deux pans sont prévus par la réforme.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je me réjouis de vous entendre insister sur la qualité de l'accueil qui permet de lutter contre la pauvreté. Vous avez pointé à demi-mot l'enjeu que représente la création de places. Nous devrions en créer beaucoup plus. Ce message s'adressait à votre collègue chargé du Budget, le ministre Daerden. Je rappelle à l'ensemble de nos collègues qu'un euro investi pour des enfants de moins de trois ans représente une économie de plus de dix euros pour l'ensemble de la collectivité.

La lutte contre la pauvreté commence avant l'âge de trois ans, c'est important d'insister sur ce point. Nous devons la mener avant même l'entrée à l'école.

Je suivrai avec grand intérêt les questions budgétaires. C'est tout un chantier à propos duquel nous devons rester attentifs.

9.5 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil autorisés»

Mme Rachel Sobry (MR). – L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, dit arrêté «MILAC», prévoit que tous les milieux d'accueil doivent accueillir tous les enfants de 0 à 3 ans, pour autant que le milieu en question remplisse les conditions nécessaires pour garantir la sécurité de l'enfant.

L'objectif de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est d'inclure les enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil autori-

sés, ce qui est une très bonne chose en termes d'inclusion et ne nécessite pas de créer de nouvelles crèches spécialisées au sein de l'ONE.

Il semblerait que les professionnels des milieux d'accueil ne soient pas spécifiquement formés au handicap. Une réforme des milieux d'accueil de l'enfance a été votée sous la précédente législature et est en cours d'application. Elle prévoit notamment de revoir la formation.

Madame la Ministre, est-il envisageable d'inclure un volet handicap dans la formation de base et non pas uniquement dans la formation continue? L'offre de formation continue est-elle suffisante? D'autres solutions sont-elles envisageables afin de sensibiliser et préparer davantage les professionnels de l'accueil de l'enfance au handicap?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Votre question, Madame la Députée, va me permettre de faire l'état des lieux de la formation requise pour travailler au sein des structures d'accueil de l'enfance. Actuellement, elle doit permettre au personnel d'acquérir des compétences de base pour travailler avec tous les enfants. La formation se divise en deux parties: la formation de base et la formation continue. La première est très généraliste et traite de façon plutôt globale de la diversité des enfants, telle que je l'ai évoquée dans ma réponse à la question précédente. Dans la formation continue, par contre, des modules spécifiques traitent de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Je partage donc votre point de vue quant au fait que nous devrions profiter de la réforme actuelle pour mieux aborder cette question de l'accueil des enfants en situation de handicap dans le cadre de la formation de base. Je vais donc interpeller l'ONE à ce sujet.

Mme Rachel Sobry (MR). – Je suis ravie de constater, Madame la Ministre, que nous avons le même avis sur la nécessité d'intégrer la spécificité des enfants en situation de handicap dans la formation de base.

Mes deux autres sous-questions, plus globales, nécessitent une plus longue réponse, mais nous aurons tout le temps d'y revenir.

9.6 Question de M. Yves Evrard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, intitulée «Publicité Bicky Burger»

M. Yves Evrard (MR). – Dans une récente publicité, aussi scandaleuse qu'inadmissible, pour la marque *Bicky Burger*, on peut voir un homme flanquer son poing dans la figure d'une femme,

peut-être la sienne, parce qu'elle ne lui a pas ramené le hamburger qu'il voulait. À mes yeux, cette publicité constitue une incitation, totalement inacceptable, à la haine et à la violence.

Madame la Ministre, j'espère que vous adopterez une position forte et que vous prendrez des mesures marquantes pour faire comprendre à ces publicitaires en panne d'inspiration que de telles publicités ne peuvent plus être tolérées, alors que de nombreuses associations se battent au quotidien pour prévenir les violences conjugales. Votre réaction est plus que nécessaire. Preuve en est le récent dossier consacré par le magazine *«Moustique»* aux violences faites aux femmes. La Belgique n'a vraiment pas de quoi être fière: une femme sur quatre est victime de violences physiques et une sur deux de violences psychologiques. L'article cite une quarantaine de féminicides par an. Ces chiffres sont extrêmement alarmants.

Vous avez ici, Madame la Ministre, l'opportunité de lancer un signal fort, notamment aux agences de publicité. En commission, nous avons régulièrement débattu de l'un ou l'autre *bad buzz* provoqué par une campagne de publicité et occasionnant beaucoup de dégât. Nous serons en tout cas à vos côtés pour défendre la cause des femmes et pour faire comprendre aux publicitaires qu'ils ne peuvent plus tout se permettre.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes – Je ne reviendrai pas sur la publicité elle-même, mais sur les suites de sa parution. J'ai tout d'abord pris contact avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) afin d'obtenir son avis quant à l'existence éventuelle d'une infraction aux lois qui régissent cette matière. J'ai également saisi le Jury d'éthique publicitaire (JEP), non pour déposer plainte puisque ce n'est pas de son ressort et que cet organisme a plutôt vocation à traiter les demandes émanant de particuliers, mais également pour obtenir son avis sur la question. Il s'agit de deux opérateurs importants dans ce domaine.

Dans certains secteurs, par exemple celui de l'audiovisuel, il existe des outils permettant de placer des balises dans la publicité en ce qui concerne la question de l'égalité des femmes et des hommes. Ces balises pourraient également être utilisées dans d'autres secteurs. Ce qui a posé problème en l'occurrence, c'est que cette publicité est parue sur un réseau social. Or, nous avons très peu de prise sur les réseaux sociaux. Il serait donc utile de travailler sur la manière d'empêcher la publication de ce genre de publicité sur ceux-ci ou, en tout cas, de la supprimer le plus rapidement possible.

Vous l'avez souligné, Monsieur le Député, la question des violences faites aux femmes est une matière très importante. Environ 18 000 femmes

portent plainte pour violence, chaque année, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une action concertée entre les différents niveaux de pouvoir est donc essentielle. Une coopération est prévue avec l'IEFH, mais les ministres des différentes entités doivent aussi se concerter. Cette concertation a d'ailleurs déjà commencé. Nous avons décidé de travailler ensemble sur le sujet.

Par ailleurs, il est souhaitable que la conférence interministérielle consacrée aux droits des femmes soit organisée le plus rapidement possible. De même, il importe de travailler avec des acteurs déjà actifs dans le domaine. Par exemple, l'Association des journalistes professionnels (AJP) a réalisé une étude et formulé certaines recommandations relatives à des outils permettant de traiter la question des violences faites aux femmes dans les médias. Ces outils doivent être utilisés de manière à pouvoir en tirer le meilleur profit possible et à transformer ces recommandations en mesures utiles et efficaces.

M. Yves Evrard (MR). – J'entends bien, Madame la Ministre, que vous avez pleinement conscience de l'ampleur de la tâche, mais permettez-moi d'insister sur l'importance d'une action ferme et directe. Votre collègue, la ministre wallonne Christie Morreale, qui présidait la commission chargée des Droits des femmes, dans laquelle je siégeais également, n'a pas hésité à porter plainte pour envoyer un signal fort, net et précis et ainsi tenter de mettre un terme à ce genre de dérives.

Comme vous l'avez dit, nous avons peu d'emprise sur les réseaux sociaux, mais il faut faire savoir que nous ne tolérons plus certaines publications, même si d'aucuns prétendent qu'elles relèvent du second degré, ce que je réfute, car elles peuvent avoir pour effet d'anéantir, en quelques heures, un travail de terrain qui a nécessité des mois de travail. Nous menons des travaux conséquents en commission et ne pouvons accepter que certains, sous des prétextes d'ordre commercial, bafouent le travail réalisé par les associations. Nous resterons bien entendu attentifs à ce dossier.

9.7 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquences de l'allongement des études sur la précarité étudiante»

9.8 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion so-

ciale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mesures de lutte active contre la précarité des étudiants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Ce 14 octobre, nous avons pu lire dans la presse un article rapportant que le décret Marcourt ou décret «Paysage» aggravait la précarité des étudiants. Comment cela s'explique-t-il? Ce décret, adopté en 2013, flexibilise l'organisation des études. Aujourd'hui, les étudiants sont responsables, individuellement, de l'organisation de leur parcours en choisissant les cours auxquels ils vont participer chaque année. En théorie, ce système donne l'impression qu'il permet à chaque étudiant de suivre sa formation à son propre rythme, mais dans la pratique, nous constatons qu'il a tendance à allonger les études. En conséquence, il augmente le budget des étudiants et donc, leur précarité.

C'est ce que rappellent, dans cet article, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP) et la Fédération des étudiants francophones (FEF). Cette flexibilisation des études a une incidence sur les conditions de réussite des étudiants. Elle occasionne des conflits horaires et l'étudiant n'a, par exemple, pas la possibilité de suivre tous les cours auxquels il est inscrit. Elle a aussi des conséquences sur leurs conditions de vie puisque l'allongement des études augmente le budget nécessaire.

De plus, le PS, le MR et le cdH ont voté, au niveau fédéral, sous le gouvernement Di Rupo, les mesures qui suppriment désormais les allocations familiales des jeunes de plus de 24 ans. Cette mesure oblige une série d'étudiants qui, pour beaucoup, travaillent déjà pendant leur cursus, à bosser encore plus pour les financer. À la veille de la Journée internationale de lutte contre la pauvreté, nous devons nous alarmer contre la précarisation croissante de la société dans son ensemble, qui touche notamment les jeunes et les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès lors, Madame la Ministre, qu'allez-vous mettre en place pour lutter contre ce phénomène d'allongement des études qui précarise les étudiants? Pensez-vous revenir sur le décret Marcourt étant donné ses conséquences humaines, sociales et économiques désastreuses?

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – J'aimerais également revenir sur la question de la pauvreté étudiante. À Mons-Borinage, comme ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles, de plus en plus d'étudiants sont obligés de solliciter l'aide du CPAS et de recourir à de nombreuses aides, malgré toute une série de mesures prises par les gou-

vernements précédents, malgré le gel du minerval, malgré la hausse du budget des bourses d'études et du budget des aides sociales. Le rapport de la LEEP met en cause le décret «Paysage». À mon sens, c'est un peu court.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Avez-vous pu l'analyser? Sous la précédente législature, le ministre Marcourt avait lancé une étude sur les conditions de vie des étudiants avec comme objectif de s'en inspirer pour pouvoir présenter des propositions et des solutions. La Déclaration de politique communautaire (DPC) vise aussi à évaluer le décret «Paysage» qui a déjà subi une série de modifications. Quelle attention comptez-vous porter à la précarisation croissante des étudiants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'intention du décret «Paysage», adopté en 2013, était louable puisqu'il accorde une autonomie à l'étudiant et lui permet de progresser à son rythme. Mais depuis sa mise en place, nous constatons une série d'effets pervers dont le moindre n'est pas l'allongement de la durée des études. En effet, ce décret prévoit un système de report des crédits d'une année à l'autre, ce qui permet à un étudiant de passer à l'année suivante sans avoir réussi tous les crédits de l'année précédente.

Ce système convient à un grand nombre d'étudiants, mais pas à tous. Comme le pointe l'étude citée par Mme Kapompolé, nous assistons ainsi à un allongement considérable de la durée des études avec, pour corollaire, des surcoûts pour les parents, l'étudiant et les finances publiques. La DPC a l'intention de modifier le décret «Paysage». Il s'agira dans un premier temps de l'évaluer puis de l'amender. Nous essayerons de rétablir un équilibre qui nous semble rompu entre la confiance en l'autogestion de l'étudiant et un cadre plus structurant du bloc pédagogique afin que le jeune soit certain d'adopter une stratégie de réussite et non d'échec. Cela aura un effet significatif sur ses finances ainsi que sur celles de sa famille et permettra notamment une diminution du recours aux jobs d'étudiant altérant fortement les conditions d'études.

Vous avez également cité d'autres mesures de lutte contre la précarité estudiantine. Une d'entre elles, prise en mars dernier, prévoit d'aligner les subsides sociaux destinés aux étudiants des hautes écoles sur ceux des étudiants universitaires. Cela concerne un grand nombre de jeunes. L'effort financier est important puisqu'il est estimé à 20 millions d'euros pour la période 2019-2022. La DPC est également claire sur la volonté du gouvernement de travailler à l'augmentation des allocations d'études.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Je comprends évidemment la nécessité que vous mentionnez, Madame la Ministre, d'évaluer le décret avant de le modifier, mais pas au prétexte d'éluder les difficultés. En 2017, le ministre Marcourt avait déjà été interpellé sur le même sujet, ce qui a suscité un vif débat. Il avait alors notamment répondu qu'il allait commander une étude spécifique sur cette question. Nous connaissons ses conclusions depuis juillet dernier. Mais si nous disposons en effet de toute une série de chiffres, de faits, d'études, la situation préoccupante d'étudiants vivant dans une réelle précarité, elle, ne doit plus être vérifiée ni démontrée. Tous les opérateurs de terrain appellent de leurs vœux un réel changement. J'ai déjà cité à ce propos la Ligue de l'enseignement, la FEF, etc.

Les enseignants partagent également ce constat. Ainsi, plus de quatre cents professeurs d'université s'étaient associés l'année dernière pour faire des remarques sur ce décret «Paysage», estimant que l'esprit de la réforme affichait certes la volonté d'une réussite pour tous, mais que, d'avantage qu'auparavant, certains étudiants, par-devers eux, allongeaient désormais leur formation de deux ou trois ans, pour la réussir. Aujourd'hui, nous avons besoin plus que jamais d'actes. Vous manifestez de bonnes intentions en termes d'aide sociale, mais nous venons tout juste d'évoquer le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des conséquences économiques très difficiles se profilant pour notre niveau de pouvoir. Ce débat va donc être poursuivi, car vos bonnes intentions ne semblent pas concorder avec nos possibilités économiques. Nous continuerons à suivre attentivement ce dossier et, inévitablement, nous en reparlerons.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, ainsi que l'ensemble du gouvernement, d'avoir pris la mesure de l'urgence sociale. La précarité des familles s'aggrave, même les parents qui pouvaient jusqu'à présent aider leurs enfants ne peuvent plus le faire de la même façon. Mon groupe comprend bien que pour trouver des solutions, il est nécessaire de le faire en concertation avec les personnes principalement concernées. C'est la voie que le gouvernement veut suivre et nous lui apporterons notre soutien.

9.9 Question de M. Jean-Charles Luperto à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapatriement des enfants belges des camps syriens et irakiens»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Madame la Ministre, à la suite du retrait des troupes américaines de la frontière entre la Turquie et la Syrie, le gouvernement de Recep Tayyip Erdoğan a décidé de profiter de la situation pour mener une offensive armée dans le nord-est de la Syrie. Son objectif: repousser les combattants kurdes et instaurer une zone de sécurité.

Je ne rentrerai pas dans la polémique qui entoure l'intervention militaire turque en territoire syrien ni ne reviendrai sur le silence assourdissant de la communauté internationale, silence dont l'Union européenne devrait rougir. Si je vous interroge aujourd'hui, c'est parce que cette intervention a de lourdes conséquences. Les frappes aériennes ont eu pour effet la fuite de plus d'une centaine de personnes du camp d'Ain Issa en Syrie où étaient détenus des combattants djihadistes de l'État islamique et leur famille, donc des mères et des enfants.

Le procureur fédéral Frédéric Van Leeuw s'est prononcé pour un rapatriement organisé de ces personnes aujourd'hui égarées dans la nature. Il juge cette option plus sage et pertinente, car elle permet une prise en charge adaptée de ces individus. Je ne suis pas loin de partager son avis. Le gouvernement fédéral reste jusqu'à présent muet sur ces questions, alors que plusieurs voix s'élèvent pour demander la création d'un pont aérien humanitaire pour rapatrier d'urgence les enfants et leurs mères.

Madame la Ministre, avez-vous eu un contact avec le ministre fédéral des Affaires étrangères? Quelle est votre position quant à la création du pont aérien humanitaire? Vos services seraient-ils prêts à assurer l'encadrement des enfants ainsi rapatriés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, une réunion du Conseil national de sécurité s'est tenue à midi. Il réunit les ministres fédéraux, les services de police et de renseignement et les services de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM). Une audition d'experts a lieu cet après-midi, à la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants. D'autres intervenants doivent être entendus. Une réunion a eu lieu, lundi, au niveau européen.

Il appartient aux autorités fédérales de se prononcer sur le rapatriement des enfants qui se trouvent dans des camps syriens et irakiens. Mon cabinet est en contact avec celui du ministre des Affaires étrangères et mes services se concertent avec les autorités fédérales. Il s'agit en effet de prendre une décision dans un contexte difficile, délicat, de tenir compte de l'intérêt de l'enfant, de la sécurité et de la concertation avec les autres

pays européens. Dès lors, mes services sont prêts à accueillir des enfants, dans les meilleures conditions possible, si la décision de rapatriement était prise.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et le caractère limpide de son dernier élément. Celui-ci répond clairement à la question de l'étendue de vos compétences puisque, comme je l'avais indiqué, certaines compétences relèvent du plan fédéral en débat aujourd'hui. Nous attendrons donc impatiemment les résultats des concertations avec les spécialistes et le niveau fédéral. Cette question d'une grande acuité nécessite la concertation et une analyse pointue. Dans l'hypothèse où ce choix sera suivi, nous aurons à notre niveau des obligations à assumer. À ce propos, je suis heureux d'entendre que vos services sont disposés à le faire.

9.10 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lutte contre le harcèlement dans le monde sportif»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, j'ai eu le regret de lire dans la presse samedi dernier que la Fédération francophone de karaté et des arts martiaux associés avait été mise en examen pour des actes graves commis sur des mineurs. Sans vouloir m'appesantir sur ces faits de nature judiciaire, je trouve que les actes de ce genre doivent nous préoccuper, car ils deviennent de plus en plus récurrents et de plus en plus médiatisés.

Le harcèlement peut prendre plusieurs formes: il peut être sexuel, moral ou physique. Cette problématique qui concerne tous les milieux touche un nombre croissant de personnes et peut avoir des conséquences dramatiques, surtout chez les jeunes.

Madame la Ministre, quel est l'encadrement prévu afin de prévenir tous types de harcèlement dans le monde sportif? Quelles sont les informations données aux sportifs et, le cas échéant, aux parents de mineurs? Y a-t-il une procédure à suivre, un référent ou un numéro de contact pour les victimes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question porte sur un incident qui a eu lieu les 14 et 15 septembre dans un centre de l'administration de

l'éducation physique et des sports (ADEPS) du Blocry. Des parents se sont plaints de comportements inadaptés envers leurs enfants. Mes services ont demandé l'ouverture d'une enquête interne. Celle-ci a mis en lumière plusieurs éléments de contextualisation. Entre-temps, une plainte pour dénonciation calomnieuse a été introduite. Le processus judiciaire suit son cours.

Le plus important dans le dossier qui nous occupe, c'est que les enfants qui ont suivi ce stage de préparation pour les championnats mondiaux de karaté au Chili puissent continuer leur préparation. Il semble que cela puisse être le cas puisqu'une réunion a eu lieu le 13 octobre, en présence des parents et des enfants, pour donner toutes les informations sur ces championnats.

De façon générale, le problème que vous évoquez revêt une importance extrême et il s'agit de le prendre à bras-le-corps. Depuis 2014, un décret prévoit la création d'un code d'éthique sportive qui a fait l'objet d'une série d'amendements. Mes services sont en train de travailler à l'élaboration d'une charte éthique dans le but de promouvoir les valeurs sportives. Nous allons mettre en place dans les fédérations sportives une série de référents, c'est-à-dire de personnes-relais chargées de s'assurer que ces valeurs sont respectées. Pour l'instant, nous comptons 55 référents dans les différentes fédérations sportives.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. Étant donné la nature des faits, il faut effectivement faire preuve d'une grande prudence et laisser la justice faire son travail. Nous devons cependant rester vigilants pour protéger nos enfants et leur permettre de pratiquer un sport dans de bonnes conditions. Il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter, autant que faire se peut, ce genre de dérives.

9.11 Question de M. Frédéric Botin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Défense des vraies valeurs sportives»

M. Frédéric Botin (MR). – Ce lundi 14 octobre, la France affrontait la Turquie au Stade de France à Paris, à l'occasion d'un match de qualification pour le Championnat d'Europe de football 2020. Après le but égalisateur de l'équipe turque, plusieurs joueurs ont fait le salut militaire en soutien aux soldats turcs actuellement déployés en Syrie.

Le lendemain, la branche néerlandophone de l'Union belge de football a ouvert une enquête à l'encontre du club Turkse FC de Beringen à la

suite de la publication dans la presse de vidéos et photos montrant des jeunes du club exécutant ce même salut. Ces faits ont eu un large écho dans la presse qui s'est demandé si l'éthique sportive et la politique faisaient réellement bon ménage.

Dans un autre registre, la presse de ce jour s'est fait l'écho des incidents ayant émaillé une autre rencontre qualificative pour le Championnat d'Europe de football 2020, à savoir celle qui opposait la Bulgarie à l'Angleterre. Celle-ci a malheureusement dû être interrompue à deux reprises à la suite d'actes racistes émanant des tribunes. Ceci démontre la difficulté qu'a l'UEFA (Union des associations européennes de football) à faire respecter les valeurs du sport qui devraient prévaloir dans des matchs de cette importance qui, de plus, sont médiatisés.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de faits similaires qui se seraient produits en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous donné des consignes claires aux clubs et fédérations afin d'établir une réelle distinction entre les vraies valeurs sportives et d'autres valeurs qui n'ont pas leur place au bord d'un terrain de football ou dans un stade?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question fait référence à deux incidents. Le premier est le salut militaire fait par des joueurs turcs en soutien aux soldats turcs engagés dans l'opération militaire qui a lieu dans le nord de la Syrie. Le second concerne des faits similaires qui se seraient déroulés dans le Limbourg. Par ailleurs, une série d'incidents racistes ont été rapportés lors du match qui opposait la Bulgarie à l'Angleterre.

Nous n'avons pas connaissance de faits similaires dans le monde sportif francophone, mais il convient de rappeler qu'il est inacceptable d'instrumentaliser une manifestation sportive à des fins politiques. À cet égard, la charte du Comité international olympique (CIO) interdit ce type de pratiques et recommande la neutralité politique la plus stricte.

Je rappellerai que nous avons mis en place un code d'éthique sportive. Ce dernier fait l'objet d'une évaluation qui a pour objectif d'établir une charte d'éthique sportive, avec des référents formés pour promouvoir une pratique sportive incluant toutes les valeurs positives qu'elle suppose et pour dénoncer et décourager de telles pratiques.

M. Frédéric Botin (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre prise de position claire contre tous les comportements de cette nature et qui sont vraiment contraires à l'esprit sportif que nous devons promouvoir dans notre Fédération.

J'ai suivi avec intérêt vos propos sur le travail que vous effectuerez sur le code d'éthique sportive. La charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui définit les valeurs du sport, me semble aussi être un outil très intéressant pour traiter de cette problématique. Ces documents devront certainement évoluer pour prendre en compte les nouveaux phénomènes que l'on constate dans tous les clubs et qui ne doivent en aucun cas être banalisés. Il est essentiel de veiller à ce que la neutralité politique, philosophique et confessionnelle soit préservée dans le sport.

9.12 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Intégration dans le cursus scolaire des connaissances scientifiques de base liées au réchauffement climatique»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – La jeunesse continue de se mobiliser pour le climat, à juste titre. Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir de cette génération est en jeu.

Une étude menée par l'Appel pour une école démocratique (Aped) auprès de plus de 3 000 élèves de cinquième et sixième secondaire en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles démontre pourtant des lacunes dans les connaissances scientifiques de base sur le réchauffement climatique. Par exemple, seulement 13 % des élèves sondés comprennent ce qu'est l'effet de serre. La moitié d'entre eux le confond avec le trou dans la couche d'ozone, alors qu'il s'agit de deux problématiques bien distinctes. De plus, 40 % pensent à tort qu'un trajet en train émet autant de CO₂ que le même trajet en voiture. Or, la maîtrise de ces connaissances scientifiques – savoir quels sont les gaz à effet de serre, comment ils sont émis, par qui et comment, quelles en sont les conséquences, connaître la signification de ppm, leur unité de mesure de base dans notre atmosphère, etc. – est essentielle pour notre avenir.

Madame la Ministre, à l'heure où certains continuent à distiller un climato-scepticisme de manière frontale ou plus subtile, comment faire évoluer nos cursus scolaires afin que les élèves soient capables d'appréhender la thématique du réchauffement climatique d'un point de vue scientifique? Il est essentiel que nos élèves deviennent des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires, c'est-à-dire des CRACS, auxquels personne ne pourra raconter des craques.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Comme vous, j'ai pris connaissance des résultats de cette enquête menée par l'Aped auprès de plusieurs milliers de jeunes francophones et néerlandophones. Il s'agit d'une deuxième édition puisqu'elle avait déjà été menée voici cinq ans. À l'époque, les jeunes étaient

moins mobilisés pour le climat. Toutefois, les résultats ne sont pas meilleurs aujourd'hui. Le décalage est grand entre la forte mobilisation des jeunes et leur maigre connaissance scientifique des enjeux climatiques.

Au mois de mai dernier, ma prédécesseure avait été interrogée par Mme Barbara Trachte sur les dispositifs en vigueur ou à venir dans le secteur de l'enseignement pour pallier ce problème. Je vous citerai quelques-unes de ces initiatives. Par le biais du cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC), censé aborder une série de problèmes sociétaux, les élèves seront sensibilisés à des thématiques telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la consommation responsable. L'éducation au développement durable fera également partie intégrante du tronc commun, de manière transversale. Enfin, les établissements scolaires sont actuellement occupés à élaborer leur plan de pilotage. Une première vague d'écoles s'attelle déjà à la mise en œuvre de leur plan. Une deuxième vague est en cours et une troisième suivra. Ces plans de pilotage doivent intégrer une stratégie de respect de l'environnement et de développement durable. Des actions concrètes seront donc imaginées et appliquées par les écoles elles-mêmes.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) s'engage ardemment en ce sens, puisqu'elle énonce que «les contenus scolaires et les compétences à acquérir intégreront le mieux possible les enjeux à venir: la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité [...]».

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je prends bonne note des trois plans d'action qui sont déjà organisés: les cours de philosophie et de citoyenneté, l'éducation au développement durable et les plans de pilotage des écoles. Néanmoins, il semble clair que la DPC qui prévoit de mettre sur pied une éducation à l'environnement, au climat et à la biodiversité apporte certainement une réponse supplémentaire et nécessaire aux attentes. Je me réjouis de travailler en commission de l'Éducation sur la réalisation de cet objectif.

Dans les débats sur l'enseignement, on aborde souvent les compétences qui seront utiles aux élèves pour demain. Il est question du numérique, des nouvelles technologies, qui sont des matières bien évidemment nécessaires. Cependant, il faut également mettre en évidence les métiers de demain: dans l'agroécologie, dans les énergies renouvelables... Les changements et notre transition écologique vont faire naître de nouveaux métiers. Ces compétences-ci sont, selon moi, d'égale importance avec celles que l'on cite généralement.

9.13 Question de M. Laurent Léonard à Mme Caroline Désir, ministre de

L'Éducation, intitulée «Formation des acteurs de terrain à la suite de l'adoption du référentiel des compétences initiales»

M. Laurent Léonard (PS). – Madame la Ministre, dans la perspective du futur tronc commun, notre Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une consolidation de l'enseignement maternel en offrant un référentiel des compétences initiales. Il a été adopté en première lecture par le gouvernement le 9 octobre. Les savoirs, savoir-faire et compétences visés tendent à soumettre l'enfant aux apprentissages formels, en respectant le développement global de tous, afin d'assurer une transition harmonieuse vers l'enseignement primaire. Ce référentiel sera appliqué dès la rentrée de 2020. Il faudra inévitablement former nos enseignants pour leur permettre d'intégrer ces référentiels. Pouvez-vous nous en dire davantage sur les formations prévues? Pouvez-vous déjà faire le point sur les inscriptions? Envisagez-vous une évolution de ces formations vers un autre public que celui visé actuellement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Il s'agit effectivement d'un moment important, car nous allons mettre en application le tronc commun dans l'enseignement maternel dès la prochaine rentrée. Ceci implique de former les enseignants de maternelle dès cette année.

Cette formation interréseaux est organisée par l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) et se déroule en trois phases. La première phase est une phase en *e-learning*. Il s'agit d'un module de formation de trois heures qui a débuté le 1^{er} octobre et doit être suivi par les enseignants dans les 45 jours qui précèdent la deuxième phase. Celle-ci phase sera donnée par des formateurs, entre novembre 2019 et juin 2020, à des groupes de 25 à 30 enseignants. Ces cours seront organisés par zone géographique. La troisième phase sera à nouveau constituée par un module de formation de trois heures en *e-learning* et se déroulera, pour le dernier groupe, jusqu'en septembre 2020.

Il s'agit d'une formation de grande envergure, car 97,8 % des membres du personnel y ont été inscrits par les écoles, ce qui représente 11 497 enseignants. C'est une belle réussite qui nécessitera, cependant, une organisation bien rodée. Les enseignants auront droit à une prime de 175 euros bruts par journée de formation, une fois qu'elle sera terminée. Les directions auront droit à un demi-jour de formation au cours du premier trimestre de 2020

M. Laurent Léonard (PS). – Ces référentiels sont évidemment très importants. Je me réjouis de constater le soutien dont bénéficie notre enseignement maternel, à la base, nous le savons, de tout apprentissage.

9.14 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Élèves fantômes»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je vais parler ici de l'obligation scolaire, même s'il s'agit d'une matière fédérale. Les enfants ont l'obligation d'aller à l'école de 6 à 18 ans. Cette obligation va être avancée à l'âge de 5 ans dès septembre 2020.

Madame la Ministre, qui dit obligation, dit contrôle. Ce contrôle est opéré par le Service du droit à l'instruction (SDI), dont l'équipe accomplit un travail important et remplit différentes missions. J'aimerais en relever deux. La première consiste à vérifier si les enfants sont bien présents à l'école et ainsi à lutter contre le décrochage scolaire en pointant les absences non justifiées et répétées de certains élèves. La deuxième mission consiste à contrôler si les enfants qui sont en âge légal de fréquenter l'école sont bien inscrits dans un établissement scolaire. C'est là l'objet de ma question, qui concerne les élèves «fantômes», des enfants dont on ne trouve aucune trace et qui ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire. De temps à autre, il peut s'agir d'enfants de personnes en mission spéciale à l'étranger, mais il existe aussi des situations dramatiques auxquelles nous devons être sensibilisés et que nous devons tenter de résoudre.

Il nous revient qu'en Région wallonne, cette mission de contrôle portant sur les enfants «fantômes» ou non inscrits est opérée une année sur deux. En Région de Bruxelles-Capitale, ce contrôle aurait lieu chaque année, grâce à une collaboration avec la Communauté flamande.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer cette situation? Quels missions ou moyens complémentaires allez-vous octroyer au SDI afin de résoudre ce problème? À la lecture de l'article de presse relatif à cette mission, on se rend compte que le rôle du SDI est important. Une collaboration avec les communes et un travail de recherche sont nécessaires. Or, si les chiffres relatés par la presse sont exacts, 21 personnes pour mener à bien cette mission, c'est peu. Enfin, l'âge de l'obligation scolaire passant à 5 ans, le travail va aller en augmentant. Quelle solution prônez-vous?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Vous avez raison, Madame la Députée, le contrôle des inscriptions est effectivement différent en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. Dans cette dernière, la vérification est effectuée conjointement avec la Communauté flamande et est annuelle. Par contre, en Région wallonne, essentiellement pour des raisons de manque d'effectifs, le contrôle n'a lieu que tous les deux ans. Pour pallier cette situation, il sera procédé à cinq recrutements pour permettre

un contrôle annuel en Région wallonne. Je compte aussi évaluer cette procédure de vérification à la fin de l'année scolaire et suis donc ouverte à toute suggestion d'amélioration. Je considère comme vous que ces contrôles sont importants pour éviter que des élèves se perdent dans la nature.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Votre vision des choses me rassure, Madame la Ministre. Vous envisagez donc bien de recruter du personnel et de renforcer l'équipe. C'est indispensable, non seulement pour honorer nos obligations, mais aussi pour ne laisser aucun élève au bord du chemin. Nous devons également dépister les situations difficiles et précaires afin de prévoir un suivi et de trouver des solutions. Nous reviendrons sur le sujet, après avoir laissé au SDI le temps de faire son travail et de procéder au recrutement annoncé.

10 Hommage

M. le président. – M. Gérard Delruelle nous a quittés à l'âge de 86 ans. Il était ingénieur civil de formation, plus spécialement orienté vers la métallurgie. Il accède très vite, par ses compétences reconnues, à diverses directions de société actives dans le bassin industriel liégeois.

Parallèlement, il va s'engager assez jeune dans le sillage politique d'Omer Vanaudenhove, au sein du Parti de la liberté et du progrès (PLP-PVV), encore unitaire à cette époque.

Il va devenir à 32 ans membre de la Chambre des représentants. En cette fin des années soixante, bouillonnante sur le plan communautaire, il va prendre très tôt position en faveur du mouvement wallon. Il apportera sa voix, ainsi que celle de son parti, à la révision constitutionnelle qui débouche sur la création des trois Régions et des trois Communautés du pays. Il marque ainsi de son empreinte le tout premier pas vers le fédéralisme.

M. Delruelle siégera encore à deux reprises dans les années septante comme sénateur coopté, puis comme membre de la Chambre des représentants, devenant ainsi membre du Conseil de la Communauté française, avant de quitter définitivement la politique pour renouer avec ses activités de prédilection dans le secteur de l'industrie: on le retrouve en 1983 à la présidence de Cockerill-Sambre, puis à la tête du holding Polysoc, de la société liégeoise Polypal Europe SA.

Je vous propose donc d'observer une minute de silence en la mémoire de notre ancien collègue. *(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)*

11 Conseil d'administration de WBE

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres du conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en application des articles 64 et 74 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Je rappelle que, si d'éventuelles interventions portent, même partiellement, sur les candidats, elles devront se faire à huis clos en application de l'article 45 du règlement. Personne ne demandant la parole, nous allons passer au scrutin. *(Assentiment)*

Chers collègues, vous avez reçu sur votre banc une enveloppe contenant un bulletin de vote, de couleur rose, relatif à l'élection de deux membres du conseil d'administration de WBE.

J'invite MM. Kerckhofs et Dodrimont, secrétaires du Parlement, à me rejoindre pour procéder à l'appel nominal. En application de l'article 47, § 1^{er}, je propose à M. Kerckhofs, premier secrétaire, de tirer au sort le nom du membre à partir duquel débute l'appel nominal. Chers collègues, à l'appel de votre nom, je vous demanderai de venir déposer votre bulletin de vote dans l'urne.

À la fin des votes, nous observerons une brève interruption de séance pour permettre aux secrétaires, assistés des services, de procéder au dépouillement. Nous reprendrons ensuite la séance pour annoncer les résultats des scrutins.

Le scrutin commence et nous procédons à l'appel nominal.

La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – M. Martin Casier ne participera pas au scrutin, étant qu'il juge être dans une situation de conflit d'intérêts.

– Il est procédé au scrutin, en commençant par M. Lux.

M. le président. – Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 15h30 et reprise à 15h40.

M. le président. – La séance est reprise.

Voici les résultats du scrutin.

88 membres ont pris part au vote.

73 membres ont répondu oui.

15 membres se sont abstenus.

En conséquence, M. Raphaël Jehotte, pour le groupe PS, et Mme Vanessa Moray, pour le groupe MR, sont élus membres du conseil d'administration de WBE.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h45.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

au ministre Daerden, par Mme de Coster-Bauchau, par M. Florent;

à la ministre Linard, par M. Devin;

à la ministre Glatigny, par Mmes Greoli, Vandevoorde et Ahallouch, par MM. Collin, Legasse, Casier, Gardier et Fontaine;

à la ministre Désir, par MM. Blanchart et Botin;

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– le recours en annulation partielle de la loi du 23 mars 2019 «introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses» et de l'article 119 de la loi du 17 mars 2019 «adaptant certaines dispositions fiscales fédérales au nouveau Code des sociétés et des associations»;

– le recours en annulation du décret de la Région wallonne du 14 février 2019 «modifiant l'article 11 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en vue d'interdire le survol des réserves naturelles avec un drone» introduit par le Conseil des ministres;

– le recours en annulation des articles 37, 38, 39, 56 et 63 du décret spécial de la Communauté française du 7 février 2019 «portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française», introduit par l'ASBL «Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone»;

– le recours en annulation des articles 5 à 8, 11 et 23 de la loi du 22 avril 2019 «visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique» et la demande de suspension de l'article 8 § 2, de la même loi;

– les recours en annulation de l'article 3, 2° de la loi du 7 avril 2019 «modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments»